

APPEL A PROJETS

Expositions estivales 2024

La commune de Saint-Briac ouvre ses espaces artistiques de juillet à août 2024. Pour se faire, elle lance un appel à projets pour des propositions ayant une durée de 14 jours d'exposition.

Le commissariat, la conception et la réalisation d'une exposition d'art pour l'été 2024.

Date : du 1^{er} juillet au 31 août 2024 (dates définitives en fonction des propositions reçues)

Lieu : 2^{ème} étage du Presbytère – Saint-Briac

1. OBJET

Saint-Briac est une commune balnéaire qui attire de nombreux touristes chaque année pendant la saison estivale. Elle dispose d'un patrimoine architectural, naturel et balnéaire exceptionnel. La commune mène une politique culturelle très dynamique et attire des artistes de tous les horizons.

De par son grand nombre de galeries, ses manifestations artistiques diverses et variées (Festival d'art, Rendez-vous à Saint-Briac, etc), Saint-Briac tente encore et toujours de stimuler la curiosité de ses habitants et visiteurs en organisant des expositions durant l'été.

La commune de Saint-Briac recherche donc des artistes, des collectifs d'artistes ou des associations intéressés par la mise en place d'œuvres au Presbytère qui est l'espace artistique dédié aux expositions.

• LES ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE

- Mise à disposition de deux salles du Presbytère gratuitement

- Communication sur les nombreux supports de la commune

- Journal municipal
- Terre d'artistes (document qui regroupe tous les événements organisés à Saint-Briac sur la période d'avril à décembre)
- Site internet
- Réseaux sociaux
- Panneaux d'affichage de la commune

A cet effet, l'ensemble des éléments (textes - photos HD etc...) doivent être fournis par le prestataire en février avant l'impression des différents supports.

- **Aide logistique** pour le prêt de matériel et la préparation des salles.

3. LES ENGAGEMENTS DU CANDIDAT

- **Proposer une sélection** d'œuvres qui seront exposées dans les salles du Presbytère mises à disposition.

- Le prestataire portera **la responsabilité financière du projet et se chargera de trouver d'éventuels partenaires et cofinancements nécessaires** à la réalisation du projet.

- **L'exposition peut proposer des œuvres d'un ou plusieurs artistes** mais devra répondre à une cohérence thématique et intellectuelle.

- **Le candidat porte la responsabilité artistique et logistique du projet** et se charge des procédures administratives et juridiques.

- **Le candidat assumera le coût financier du transport des œuvres**, tant à l'aller que pour le retour et en assurera la logistique. Il se chargera également de l'installation des œuvres sur le site, en partenariat avec les services techniques de la commune. En aucun cas, la responsabilité de la commune ne pourra être engagée en cas de dégradation des œuvres.

- Le candidat s'engage à **prendre en charge la médiation** de l'exposition. Ainsi que d'ouvrir l'exposition au minimum 5 jours par semaine, week-end compris, 4h par jour d'ouverture.

- Le candidat s'engage à **respecter le protocole sanitaire** fourni par la commune (2 semaines maximum avant l'exposition)

- Le candidat s'engage à **ne pas vendre ses œuvres dans le cadre de cette exposition.**

Le dossier de candidature, comprendra les éléments suivants :

4. LES CRITERES DE SELECTION :

-**Une note d'intention** permettant d'évaluer la compréhension du projet et la motivation du candidat ;

-**Le projet artistique** correspondant à la commande :
Le thème pressenti, la sélection d'œuvres, leur typologie, leurs matériaux...

-**Les références** du candidat en termes de projet similaire ou organisation d'expositions.

-**Intérêt artistique et culturel.**

Les critères de notation se feront au regard des éléments suivants :

- Les références du candidat, notamment sur d'éventuelles prestations similaires (5/20).
- La pertinence de la thématique (8/20).
- L'intérêt de l'exposition au niveau patrimonial et culturel (7/20).

Le comité de sélection sera composé d'élus et d'habitants.

5. RETROPLANNING :

- Date limite de dépôt des candidatures : 15 janvier 2024
- Sélection du candidat pour le début février 2024.

6. CONTACTS

Service communication, culture, animation :

- **Aurore Fronteau** : animation@saintbriac.fr ou 02 99 88 39 34
- **Mélanie Billot Toullic**, élu à la communication :
melanie.toullic@hotmail.com

Adresse postale :

Mairie de Saint-Briac
Place Tony Vaccaro
35800 Saint-Briac